

# “ Un budget rigoureux et ambitieux ”

Finances 2016

»» Le Conseil municipal a voté, le 12 avril, le budget de la Ville pour l'année 2016 qui s'équilibrera à hauteur de 160 millions d'euros.

**La stratégie financière établie pour le mandat concilie sobriété et volontarisme pour maîtriser au plus juste les dépenses de fonctionnement** et continuer à offrir aux Suresnois un service de qualité et autoriser des investissements ambitieux.

TEXTE : CÉLINE GAZAGNE

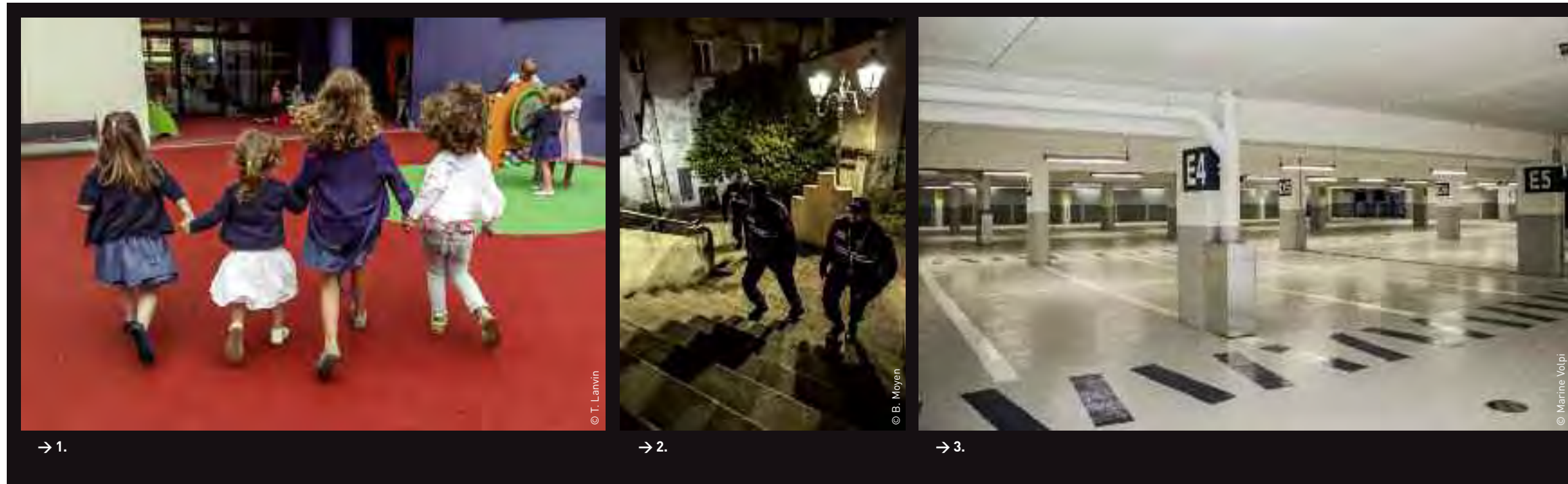
“ **L**e budget est le reflet de l'équilibre que nous souhaitons concilier en 2016 entre la poursuite de l'amélioration du service rendu aux Suresnoises et aux Suresnois de tous âges, la création de nouveaux équipements et le souci d'une gestion scrupuleuse et rigoureuse des deniers publics, dans le respect des engagements de stabilité fiscale et de maîtrise de l'endettement que nous avons pris devant les Suresnois et que nous devons aux générations futures », explique le maire Christian Dupuy au sujet du budget 2016.

Comme en 2015, ce budget s'inscrit dans un contexte financier particulièrement difficile pour les collectivités locales qui sont contraintes à des efforts budgétaires sans précédent. En 2016 viennent s'ajouter la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD). Pour autant, la Ville s'est engagée depuis 3 ans dans une démarche de réformes organisationnelles et d'optimisation de son fonctionnement, à la recherche de toutes les économies possibles. Ces efforts portent leurs fruits car, en 2016 et malgré le désengagement, et les ponctions de l'État, Suresnes réussit à :

- ne pas augmenter ses taux d'imposition, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive,
- ne pas emprunter comme en 2015, tout en continuant à désendetter la Ville,
- conserver sa capacité d'autofinancement pour investir.

## → Un contexte marqué par le désengagement et les prélèvements de l'Etat

En 2016 encore, les collectivités locales vont contribuer au redressement des finances publiques. L'État poursuit son plan d'économie de 50 milliards d'euros engagé en 2014, dont 16 milliards en 2016. L'État baisse chaque année le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée aux collectivités locales.



Dans le même temps, les prélèvements opérés au titre de la péréquation par l'État sur les budgets des collectivités ne cessent d'augmenter. Conséquence : en 2016, pour la première fois, Suresnes paye plus à l'État qu'elle ne reçoit de lui. La perte totale cumulée depuis 2011 s'élève à 17,5 M€, dont 12,4 M€ ponctionnés au titre de la péréquation. Suresnes devra verser, cette année, 2,1 M€ au titre du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France) et 3,1 M€ au titre du FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Cette perte cumulée atteindra 24 M€ en 2017, soit le coût de construction d'une école neuve et près de deux fois et demi celui du musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.

## → Les orientations du budget 2016

**Maîtriser les dépenses.** Comme en 2015, l'objectif prioritaire du budget 2016 est la maîtrise de la masse salariale qui représente plus de 50 % des dépenses de fonctionnement. La masse salariale est cependant poussée à la hausse du fait de revalorisations salariales décidées par l'État et de l'augmentation des salaires résultant des évolutions de carrière. Pour maîtriser, voire procéder à des baisses raison-

nées d'effectifs, Suresnes prend depuis plusieurs années différentes mesures : ne pas remplacer systématiquement les départs à la retraite, optimisation de l'organisation des services pour ne pas accroître les effectifs, mutualisation, mobilités internes. Par ailleurs, de nombreux efforts sont réalisés par les services et permettent de limiter la hausse de certaines dépenses courantes : économies d'énergies, optimisation de la politique d'achats certaines activités et manifestations ont déjà vu leur importance réduite (certains événements ont désormais lieu 1 année sur 2) et, en 2016, des audits en cours permettront d'identifier de nouvelles réductions de coûts. **Préserver l'autofinancement et poursuivre le désendettement.** Suresnes reste fidèle à son objectif de maintenir son autofinancement : il permet de minimiser le recours à l'emprunt tout en permettant des investissements ambitieux. Ainsi le résultat reporté d'une année sur l'autre (5,7 M€ en 2015 sur 2016) et certaines recettes sont systématiquement affectées à l'autofinancement. Le désendettement engagé en 2011 continue en 2016. Ainsi, l'encours de la dette est passé de 2 241 euros par habitant en 2010 à 1 750 €/hb en 2015 et devrait baisser cette année à 1 595 €/hb, soit une baisse de 28,8 %. En 2016 comme en 2015, la ville de Suresnes n'aura

pas recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Enfin, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, la Ville n'augmentera pas les taux des taxes foncières et d'habitation. Le taux de la taxe d'habitation de 21,90 en 2016 est un taux cumulé qui comprend le taux de taxe d'habitation appliqué précédemment par le Département et depuis 2015 par la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (6,69) et le taux appliqué par la commune (15,21). Il n'y a donc aucune augmentation de taux entre 2015 et 2016.

## → Grands projets et axes prioritaires des politiques publiques

Suresnes a donc réussi à préserver ses marges de manœuvre pour continuer à financer ses investissements et ses politiques publiques, tout en maintenant le haut niveau de qualité des services rendus aux Suresnois. De nombreuses villes en France en sont réduites à ne plus investir et à supprimer certains services rendus aux habitants. Parmi les grands projets en cours ou à venir en 2016 figurent notamment :  
- l'aménagement paysager de la place de la Paix, après la finalisation de la construction des parcs de stationnement souterrains.

▲ **1. La mise en œuvre** de la réforme des rythmes scolaires nécessite toujours la création de nouveaux emplois.

▲ **2. Suresnes** a créé en novembre une brigade de police municipale de nuit, des recrutements sont nécessaires à son fonctionnement.

▲ **3. Le parking** de la place de la Paix a ouvert le 25 avril et propose 107 places ouvertes au public et 115 pour les résidents Hauts-de-Seine Habitat.



^ L'aménagement paysager de la place de la Paix sera réalisé d'ici la fin de l'été.



- la poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite,  
- l'acquisition d'un bâtiment (ex-CPAM) à la limite des quartiers Cité-jardins et Plateau Ouest dans lequel seront implantés des équipements culturels (médiathèque relais et école d'arts plastiques) ainsi qu'une salle polyvalente,

- l'aménagement du croisement des rues de la Liberté, Decours et Burgod, en zone de circulation douce favorable au développement des commerces de proximité.  
- le début des études

concernant la construction d'un gymnase, d'une salle polyvalente et d'un équipement de petite enfance dans le quartier République.  
- Suresnes entend également **renforcer ses actions en faveur des populations les plus fragiles**. Ainsi, dans le cadre du projet écologique, urbain et social du secteur Duclaux, une pension de famille de 26 logements verra le jour. Ce programme comprendra également 89 appartements dont 20 appartiendront à Suresnes Habitat et 69 autres, en usufruit locatif social (ULS) pour une durée de 15 ans et une galerie d'art qui accueillera des artisans d'art. Le récent succès des Journées européennes des métiers d'art (qui ont accueilli plus de 700 personnes du 1<sup>er</sup> au 3 avril au MUS) laisse présager de l'intérêt que suscitera ce nouveau lieu de vie.

Au-delà de ces grands projets, la Ville poursuit un programme d'investissement afin **d'assurer le bon état du patrimoine communal** et d'améliorer la qualité de vie des Suresnois. À ce titre, des travaux sont mis en œuvre afin de poursuivre l'amélioration thermique des écoles, des équipements sportifs et des bâtiments communaux, la vidéo-protection urbaine, ainsi que la rénovation des rues, de l'éclairage public et l'aménagement des zones de rencontre 30km/h. En outre, la ville de Suresnes développe une politique éducative forte avec l'extension de la mise en place de l'école numérique (tableaux numériques interactifs ou classe mobile et bornes tactiles) ainsi qu'une politique en faveur du logement social, à travers notamment les subventions attribuées à Suresnes habitat. La collectivité continue de mettre en œuvre les axes prioritaires de ses politiques publiques :  
- Les efforts en faveur de l'éducation et de la jeu-

nesse se poursuivront notamment à travers la hausse des moyens à la Caisse des Écoles. Ainsi, la mise en œuvre des rythmes scolaires se poursuit et elle nécessite toujours de nouvelles créations d'emploi. Après la création de l'espace jeuneS, le secteur de la jeunesse s'est restructuré pour une plus grande efficacité (voir dossier p.12 à 17).  
- La Ville poursuivra ses efforts quant aux recrutements de policiers municipaux nécessaires au fonctionnement de la nouvelle brigade de police de nuit créée en 2015, réaffirmant la priorité donnée à la sécurité des Suresnois.

→ **Préparer l'avenir**

D'ici à 2021 et encore après, **les prélèvements de l'État et les contributions à la Métropole et à POLD ne vont cesser d'augmenter**. La poursuite de la maîtrise de l'évolution des dépenses, avec en premier lieu la maîtrise de la masse salariale, est la priorité qui guide déjà l'élaboration des budgets futurs. La Ville doit poursuivre les efforts entrepris et qui portent leurs fruits. Il s'agit de continuer à maintenir la qualité des services offerts aux Suresnois et celle des équipements publics, tout en veillant à la stabilité des taux d'imposition des ménages et en poursuivant l'effort de désendettement.



^ La futur galerie artisanale de l'îlot Emile Duclaux.

**INTERVIEW**

**Guillaume Boudy**, adjoint au maire délégué aux Finances et au Budget.



© Benoît Moyon

**SURESNES MAGAZINE :**  
**Quelle est la stratégie financière poursuivie par la Ville ?**

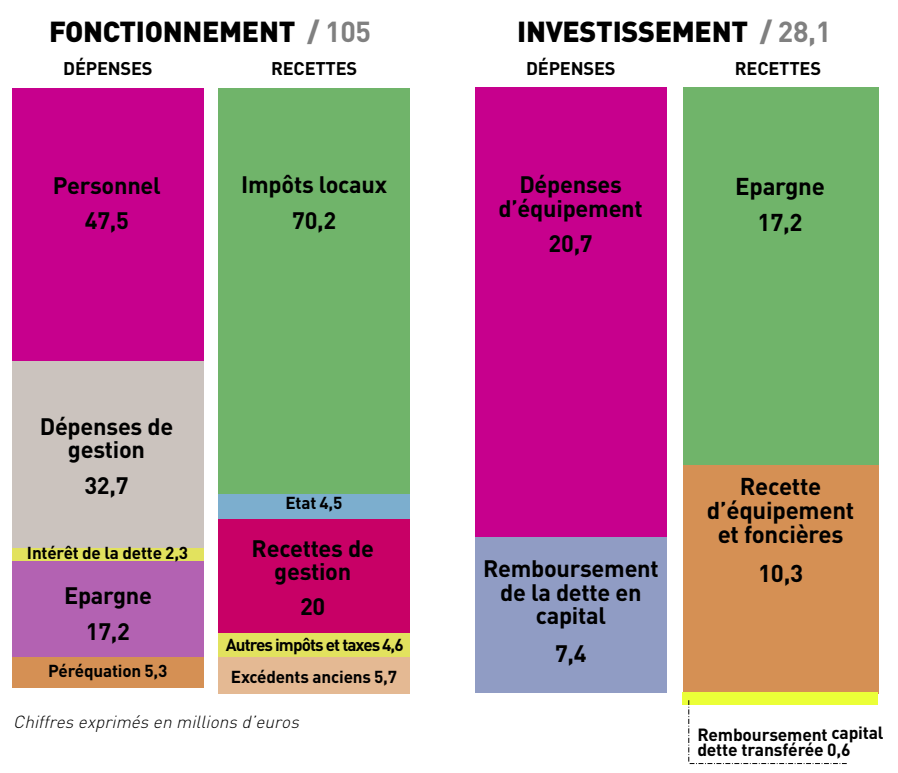
**Guillaume Boudy :** Alors que la crise des finances publiques fait rage, dans le monde, en Europe et en France, nous nous efforçons d'anticiper pour éviter que les Suresnois n'aient à supporter les conséquences de cette situation. Pour cela nous avons rapidement lancé un vaste plan d'économies et d'optimisation de nos services afin de maîtriser

nos dépenses de fonctionnement, notre masse salariale et nos effectifs. Nous avons affecté les économies obtenues à la fois au maintien d'une bonne capacité d'investissement dans les équipements et les services à la population - ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes -, mais aussi à la baisse de la dette pour réduire notre sensibilité à une éventuelle hausse des taux d'intérêt. Conscients des difficultés que rencontrent nos concitoyens et de la perte de pouvoir d'achat que beaucoup subissent, nous avons également veillé à ne pas augmenter les taux d'imposition depuis cinq ans. Et tout cela en dépit des ponctions très fortes et rapides opérées par l'État sur les dotations dues aux collectivités locales au titre des transferts de charges résultant de la décentralisation et qui sont devenues négatives en 2016 !

**S.M. : Quelles sont les perspectives à moyen terme ?**

**G. B. :** Nous continuerons sur la même ligne vertueuse et responsable pour assurer la qualité des services rendus aux Suresnois et ne pas reporter les dépenses d'aujourd'hui sur la dette qu'auront à rembourser leurs enfants ou petits-enfants. Pour autant nous ne maîtrisons pas tous les paramètres à venir : encore faut-il que l'État ne poursuive pas sa politique de réduction des moyens accordés aux communes et de création de charges directes ou indirectes comme la hausse du point d'indice des fonctionnaires, la réforme des rythmes scolaires ou la multiplication des normes techniques qui renchérisse le coût de nos équipements et services. De même la création de la Métropole du Grand Paris et celle des nouveaux territoires début 2016 introduisent une incertitude sur nos finances communales et sur les transferts entre collectivités. Nous sommes particulièrement vigilants sur les charges que cette nouvelle organisation de l'Île-de-France pourrait induire.

**EQUILIBRE BUDGETAIRE 2016 / 133,1**



Chiffres exprimés en millions d'euros

**Le coût de la Métropole et du nouveau territoire Paris Ouest la Défense (POLD)**

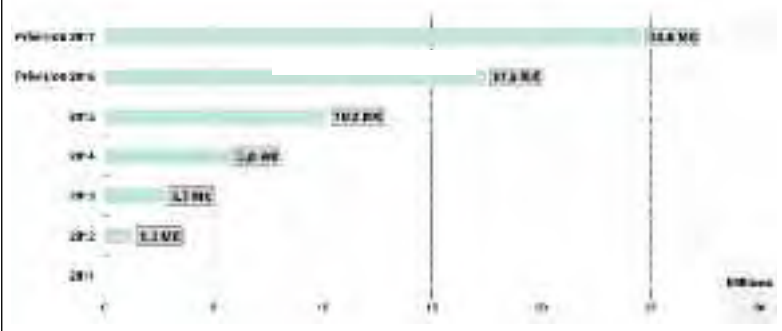
En 2016, l'incidence financière pour Suresnes devrait théoriquement être neutre, puisque les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant total de 27,5 M€.  
Le financement de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD) est quant à lui assuré par les contributions financières des 11 communes qui le composent et par sa fiscalité propre. Cependant, le montant de la

participation des villes est, dans une certaine mesure, modulable à la hausse ou à la baisse, par délibération de l'EPT et de la commune intéressée. Il est à ce stade difficile de mesurer précisément en positif ou en négatif cet impact. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, Suresnes a récupéré la compétence Voirie-Propreté, jusqu'alors exercée par La Communauté d'agglomération du Mont Valérien (CAMV). Ce transfert est

équilibré par une attribution de compensation égale au montant des dépenses, soit 7,8 M€. Cette opération est donc neutre budgétairement. Il est à noter que, la création de la Métropole et de l'EPT et le retour de la compétence Voirie-Propreté ont une incidence substantielle sur le budget de fonctionnement de Suresnes puisque celui-ci passe comptablement de 93 M€ en 2015 à 123 M€ en 2016.

**PERTE DE RECETTES CUMULÉES POUR LA VILLE**

Entre 2011 et 2016, la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des péréquations va entraîner une perte financière totale cumulée (i.e le total des sommes non perçues par la Ville) s'élevant à 17,5 M (plus de 24 M en 2017)



**EVOLUTION FONDS DE PÉREQUATION ET DGF**

En 2016, le montant de la DGF perçue par la Ville devrait être désormais moins importante que notre contribution à la péréquation.

